

COMPTE-RENDU de la RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

du VENDREDI 27 SEPTEMBRE 2013

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Christine MAUVISSEAU, Jean-Pierre MOREAU, Jacques DAUDIN, Loïc FONTAINE, Marie-Ange CHESNEAU, Christophe ROCHEREAU, Sylvain BRETON, Sophie MILTEAU, Christophe CHARRIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Dominique CORMIER qui donne pouvoir à Jean-Pierre MOREAU.

Secrétaire de séance : Sophie MILTEAU

Date de la convocation : 20 septembre 2013

Ordre du jour :

Délibération 2013-030 – lotissement La Martinière : Compte Rendu Annuel à la Collectivité 2012-2013

Conformément à la concession d'aménagement confiée le 12 mai 2007 à la Société d'Économie Mixte (SEM) Grand Blois développement, devenue 3 Vals Aménagement, pour la réalisation d'un lotissement au lieu dit « La Martinière », et conformément aux dispositions de l'article L.300-5 du Code de l'Urbanisme, 3 Vals Aménagement a établi un Compte Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) exercice 2012 – 2013.

Ce compte rendu est une photographie du projet en termes d'avancement technique et financier. Il comporte notamment :

- Une carte d'identité,
- Une note de conjoncture,
- Un plan de financement et de trésorerie prévisionnel, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser ;
- Des annexes comprenant les tableaux des acquisitions, des cessions, des emprunts.

Après lecture, les membres du Conseil municipal décident, **à l'unanimité**, de donner acte à 3 Vals Aménagement.

Délibération 2013-031 – Agglopolys - Rapport d'activité 2012

Entendu l'exposé du Maire,

Le conseil municipal prend acte du rapport d'activités 2012 de la Communauté d'Agglomération de Blois, AGGLOPOLYS.

Délibération 2013-032 – Agglopolys -Rapport de la Commission Locale chargée de l'Évaluation du coût des Charges Transférées et détransférées à l'occasion de l'adaptation des critères de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de stationnement de la Communauté d'agglomération du 6 septembre 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées et détransférées à l'occasion de l'adaptation des critères de l'intérêt communautaire en matière de voirie et de stationnement de la Communauté d'agglomération du 6 septembre 2013.

Délibération 2013-033 – Agglopolys -Rapport de la Commission Locale chargée de l'Évaluation du coût des Charges Transférées dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat : subvention versée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement du 6 septembre 2013

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal, du rapport de la commission locale chargée de l'évaluation des charges transférées dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat : subvention versée à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement.

Délibération 2013-034 – Éclairage public – Demande de fonds de concours à Agglopolys pour aide à la maîtrise de l'énergie

Accord du conseil municipal pour demander une subvention à Agglopolys pour le remplacement des lampes vétustes de l'éclairage public équipées 250 w BF par des lampes qui permettront de limiter la consommation de l'éclairage public.

TOTAL TTC des travaux : 10 919.48 € soit 9 130.00 €HT

Financement communal : 8 636.98 €

Financement Agglopolys : 2 282.50 €

Délibération 2013-035 – Approbation du rapport du délégataire sur la gestion du service public d'eau potable

Conformément aux dispositions du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable élaboré par la SAUR et relatif à l'exercice 2012.

Le conseil municipal prend acte du présent rapport.

Délibération 2013-036 – création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet

Le Maire informe le conseil municipal que l'intervenante en musique dans les classes de la commune de Saint-Denis-sur-Loire, peut être titularisée à compter du 1^{er} novembre 2013.

Le conseil municipal décide à l'unanimité:

- de créer un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à temps non complet pour une durée de 1h86/20^{ème}, **sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire**,
- de supprimer le poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à temps non-complet contractuel pour une durée de 1h86/20^{ème}, **sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire**.

Délibération 2013-037 – Remise gracieuse des pénalités Taxes d'Urbanisme PC n° 041 206 11 C 0019

Remise gracieuse de pénalités accordée à l'unanimité au contribuable qui avait reçu ses avis à l'adresse de la construction et non à son domicile (dossier PC 041 206 13 C0019) et qui de ce fait, n'avait pas pu payer ses taxes.

Délibération 2013-038 – Convention de mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des Application des Droits du Sol

L'État propose une mise à disposition de ses services pour l'instruction des demandes de certificats d'urbanisme, de permis et de déclarations préalables relatives à l'occupation du sol de la commune, qui définira les modalités de travail en commun entre le Maire et la DDT.

Le conseil municipal :

- accepte à l'unanimité les termes de la convention pour la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des ADS.

Délibération 2013-039 – INFRASTRUCTURES - Mise à disposition partielle de services des communes membres pour l'entretien courant des voiries communautaires situées sur le territoire - indemnisation au titre des six premiers mois de l'année 2013.

Approbation par le conseil municipal des modalités d'indemnisation de la mise à disposition de service ou partie de services techniques consentie par la commune à Agglopolys pour les 6 premiers mois de l'année 2013, pour l'exercice de compétences communautaires (voirie communautaire, assainissement et loisirs), et fixe l'indemnité à 1 628.82 €.

Délibération 2013-040 – INFRASTRUCTURES - Convention-type de mise à disposition de services ou partie de services techniques municipaux pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2013-2015.

Approbation de la convention-type précisant les conditions et les modalités de la mise à disposition de services ou partie de services techniques des communes membres pour l'exercice de compétences communautaires au titre des années 2013-2015.

Fin de la séance à 22h30